

Compte-rendu succinct de la réunion du conseil municipal en date du 30 octobre 2020

Le conseil municipal s'est réuni le 30 octobre 2020 à 20h sous la présidence de Monsieur Michel URBAN, Maire,

En suite de convocation en date du 23 octobre 2020

Dont un exemplaire a été affiché sur le panneau d'affichage

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 9

Etaient présents : BECKER Cyrille, BECKER Mélanie, BENOIT Pierre, BERGER Delphine, ERHARD André, GERARD Mélanie, GOBILLOT Matthieu, URBAN Michel et WOLFF Florianne

Absents excusés : Denis DUCLERMORTIER et Céline TROSCZCZYNSKI

Procuration donnée par Céline TROSCZCZYNSKI à Delphine BERGER

Secrétaire de séance : Delphine BERGER

Ordre du jour :

1. Refacturation des frais scolaires
2. Affectation du résultat 2019
3. Abondement de crédit pour les dépenses scolaires
4. Régularisation d'opérations de budget
5. Accord sur le PLUi
6. Modification des horaires du groupe scolaire
7. Divers

Déroulé :

En préambule, Monsieur le Maire demande au conseil municipal le rajout de deux points à l'ordre du jour, à savoir le remboursement des frais de déplacement de l'agent communal et de la Directrice du périscolaire et la signature d'une convention de mise à disposition de personnel contractuel par le Centre de Gestion de la Moselle. Rajouts acceptés à l'unanimité.

1/ refacturation des frais scolaires

Les frais de fonctionnement et d'investissement du groupe scolaire sont supportés par Raville par le biais du budget annexe « groupe scolaire ». Les communes y abondent selon une clé de répartition basée sur la population de chaque village. La somme de ces contributions est votée lors de l'établissement du budget. Pour mémoire, nous avons prévu 158 000 € en 2020. Afin de pouvoir demander ces contributions, une délibération est nécessaire mentionnant les sommes demandées.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal fixe les frais de fonctionnement du groupe scolaire pour l'année 2019/2020 comme suit :

- | | |
|-------------------------------------|---------------------------------------|
| - Commune de Fouligny : | 32 958,80 € (contribution de 20,86 %) |
| - Commune de Servigny-lès-Raville : | 77 767,60 € (contribution de 49,22 %) |
| - Commune de Raville : | 47 273,60 € (contribution de 29,92 %) |

Soit un total de dépenses de fonctionnement de 158 000 €.

2/ affectation du compte de résultat « groupe scolaire »

Lors du conseil du 7 mai 2020 (en visioconférence), la précédente équipe municipale a voté les différents comptes administratifs et de gestions ainsi que les affectations des excédents et déficits.

Une erreur s'est glissée (soit dans le vote, soit dans la transmission) dans l'affectation du résultat 2019 du budget « groupe scolaire » ; la délibération fait état d'une affectation de report de fonctionnement de 0€. Afin de pouvoir régulariser, une nouvelle délibération est nécessaire pour annuler cette affectation de 0€ et affecter le bon excédent de fonctionnement, c'est-à-dire 45 135,26€, en réserve d'investissement R1068.

Après en avoir délibéré et l'unanimité, le conseil municipal :

- Approuve l'annulation de la DCM 43/220 d'affectation de résultat du budget « groupe scolaire »
- Décide d'affecter l'excédent de fonctionnement de 45 135,26€ aux réserves d'investissements R1068.

3/ abondement de crédit pour les dépenses scolaires

Une ligne budgétaire a été utilisée mais n'a pas été créditée lors de l'élaboration du budget. Il s'agit de la ligne 2152 en dépenses d'investissement (achat de pavés pour l'extérieur de l'école).

Il convient donc de faire un mouvement financier pour abonder cette ligne :

- En fonctionnement : mouvement de 1000€ de la ligne 022 (= dépenses imprévues – 1000€ prévus) sur la ligne 023 (= virement à la section d'investissement)
- En investissement : on retrouve ces 1000€ à la ligne 021 (= virement de la section de fonctionnement) et on les réinscrit au 2152 (travaux).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité les virements de crédits sur le budget « regroupement scolaire » détaillés ci-avant.

4/ régularisation d'opérations de budget général

Nous arrivons à la fin du dossier de la construction du groupe scolaire. C'est la commune de Raville qui a porté ce projet pour le compte des 3 communes et donc tous les coûts de constructions sont passés par son budget général, puis ensuite être ventilés entre les 3 communes. Les rentrées de subventions et de FCTVA sont également passées sur le budget de Raville pour être déduites des participations des communes. Mais il faut tout de même que les budgets de Fouligny et de Servigny-lès-Raville aient une trace de ces entrées d'argent dans leurs comptes. Il y a donc une série d'opérations « fictives » (un mandat suivi d'un titre) qui ont été réalisées ou qui doivent encore l'être. Afin de pouvoir procéder à ces opérations, les lignes budgétaires doivent être abondées en conséquence.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité les virements de crédits sur le budget général détaillés comme suit :

Section de fonctionnement			
<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
65548 (autres contributions obligatoires)	52 341,82 €	7551 (excédents des budgets annexes)	52 341,82 €
Total	52 341,82 €	Total	52 341,82 €
Section d'investissement			
<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
1328 (régul FSIL et CAF)	37 677 €		
10222 (régul FCTVA)	61 286 €		
458101 (opérations pour le compte de tiers Fouligny)	40 636 €	458101	40 636 €
458102 (opérations pour le compte de tiers Servigny)	96 380 €	458102	96 380 €
2315 (installations, matériels, outillage / prévu 2020 314500€)	-98 963 €		
2313-041 (frais d'études)	55 156,16 €	2313-041	55 156,16 €
Total	192 172,16 €	Total	192 172,16 €

5/ PLUi

Le Plan Local d'Urbanisme ou carte communale sera remplacé par un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal si la compétence passe à la Communauté de communes. En application de la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR), la CCHCPP deviendrait compétente de plein droit le premier jour de l'année suivant l'élection du président de la communauté consécutive au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires [soit le 1er janvier 2021, les dernières élections s'étant déroulées en 2020], sauf opposition d'au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population avant le 31/12/2020.

Faute d'information suffisante, ce point est reporté à la décision du prochain conseil municipal (décembre). D'ici cette nouvelle séance, des éléments complémentaires de compréhension seront apportés aux conseillers.

6/ modification des horaires du groupe scolaire

- Madame ERMAN souhaite diminuer ses heures de présence au périscolaire passant de 26h/semaine à 23h/semaine. Le conseil municipal se prononce à l'unanimité en faveur de cette réduction horaire hebdomadaire.

- Sur l'augmentation des horaires de Madame ELOY, agent d'entretien et de restauration, passant de 12h/semaine à 20h15/semaine, le conseil municipal à l'unanimité se prononce favorablement.

7/ remboursement des frais kilométriques

- Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du conseil municipal pour le remboursement, sur justificatifs, des frais de déplacement liés à l'activité du poste de Directrice du Périscolaire de l'école de Raville sur la commune et ses environs dans la limite du département. Après en avoir délibéré, le conseil se prononce à l'unanimité pour.

- Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du conseil municipal pour le remboursement, sur justificatifs, des frais de déplacement liés à l'activité du poste d'agent communal sur la commune et ses environs dans la limite du département. Après en avoir délibéré, le conseil se prononce à l'unanimité pour.

8/ convention de mise à disposition de personnel contractuel par le Centre de Gestion de la Moselle

Le Maire présente la convention type par laquelle des demandes de mise à disposition de personnels contractuels à titre onéreux dans le cadre de missions temporaires pourront être adressés au Centre de Gestion de la Moselle. Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve la convention, autorise le Maire à la signer ainsi que les documents y afférents et autorise le Maire, le cas échéant, à faire appel au service de missions temporaires du CDG de la Moselle (notamment pour le périscolaire).

9/ points divers

• Budget école établi au 21/10/2020

reste à charge des communes au 21/10/2020 :		61,899.41 €
Raville =	18,524.41 €	
Fouigny =	12,911.00 €	
Servigny =	30,464.00 €	
Somme FCTVA prévisionnelle à rentrer (estimation) :		
Raville =	11,971.00 €	6,553.41 €
Fouigny =	8,342.00 €	4,569.00 €
Servigny =	19,687.00 €	10,777.00 €
	40,000.00 €	21,899.41 €

coût total travaux TTC = 1,874,777.78 €

part Raville TTC = 560,765.40 €
part Fouigny TTC = 392,775.19 €
part Servigny TTC = 921,237.20 €

total subventions versées = 841,047.82 €

SAF = 166,850.00 €
SIL = 350,000.00 €
AMITER = 324,187.82 €

mont :
subventions Raville = 251,698.82 €
subventions Fouigny = 175,401.00 €
subventions Servigny = 413,948.00 €

versements communes = 887,225.12 €

Raville = 265,222.74 €
Fouigny = 186,818.19 €
Servigny = 435,184.20 €

versements FCTVA = 84,605.43 €

Raville TTC = 25,319.43 €
Fouigny TTC = 17,645.00 €
Servigny TTC = 41,641.00 €

- Conseil municipal des jeunes : proposition de mettre en place un CMJ qui permettrait aux 8-16 ans de toucher du doigt la vie politique et collective. Une réunion d'information était prévue le 20/11. Compte tenu du contexte sanitaire, elle est reportée au 1^{er} trimestre 2021. La création de cette nouvelle instance municipale sera délibérée au prochain conseil.
- Commission des travaux : établissement d'une liste de travaux à réaliser à Raville suite à une visite de terrain le 15/09/2020.
- Installation d'un bac à papier : il sera installé à côté du cubi verre / possibilité d'installer un 2^e point de collecte côté lotissement
- Déchets sauvages réguliers à côté de la station d'épuration : l'accès sera condamné soit par l'installation d'une clôture barbelée, soit par la pose de grosses pierres
- Retour du CCID : sa composition est validée / information à venir
- Retour Commission urbanisme de la CCHCPP sur avis du SCOTAM / avis favorable du conseil communautaire le 24/09/2020 sous certaines réserves

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à 40 voix pour, M. MESSIN n'ayant pas pris part au vote : DECIDE d'émettre un AVIS FAVORABLE au projet de SCOTAM II, sous réserve :

- *De la prise en compte par le Syndicat mixte du SCOTAM de l'avis définitif du conseil communautaire qui sera rendu lors de sa prochaine séance,*
- *De la mise à disposition au public dudit avis définitif à la future enquête publique, qui se déroulera du lundi 26 octobre 2020 au vendredi 27 novembre 2020 inclus,*
- *Que soient précisées les conditions et les modalités du respect des objectifs fixés en matière de réduction de la consommation de foncier et de la production de logements sur le territoire de la communauté de communes.*

- Proposition d'organiser un chantier participatif de plantation de haies / pour ce faire conventionnement pourrait être envisagé avec Haies Vives d'Alsace
- Entretien des haies : à priori il aurait été conclu une prise en charge de l'entretien des haies à hauteur 1000€ par NORDEX et BORALEX. Ce point n'ayant pas été évoqué lors de la validation des conventions au dernier conseil, n'est pas mentionné dans les conventions qui, de plus, ont été signées depuis.
- Bulletin annuel : souhait de le distribuer aux vœux du Maire début janvier / collecte des articles pour le 1^{er} décembre au plus tard
- Ecole : mise en place d'un protocole renforcé COVID / masque à partir du CP/ les repas à la cantine se font par groupe classe et toujours à la même table / Nettoyage renforcé des surfaces / 1 enseignante malade absente pdt 3 semaines et 3 autres confinés car cas contact.
Protocole attentat renforcé : Un hommage à l'enseignant Samuel PATY est prévu à 11h lundi 02/11 avec une lecture de la lettre de Jean Jaurès, débat et 1 minute de silence
- Discussion autour de l'éventualité de couper l'éclairage la nuit : estimation d'un gain de 50% de consommation électrique. Argument contre avancé sécuritaire (routier et cambriolage).
- Le merlon du lotissement va diminuer de volume. Les travaux vont démarrer sous peu. Projet en cours d'élaboration.